

Formation certifiante en Médiation Animale

Programme et conditions



Objectifs de la formation

- 🐾 Acquérir les notions théoriques et pratiques de base en zoothérapie, aussi appelée médiation animale ou thérapie assistée par l'animal.
- 🐾 Connaître les différentes modalités d'interventions
- 🐾 Acquérir les connaissances nécessaires au bien-être des espèces animales utilisées
- 🐾 Savoir organiser et conduire les séances en individuel et en groupe
- 🐾 Savoir approcher les différentes populations à qui s'adresse la zoothérapie
- 🐾 Être attentif aux conditions d'hygiène dans l'exercice de la zoothérapie
- 🐾 Connaître la législation qui entoure la profession et les conditions de détention et de travail des animaux
- 🐾 Connaître les limites de la pratique et être capable de les identifier
- 🐾 Partager et élaborer une réflexion autour de la pratique de la zoothérapie
- 🐾 Pouvoir développer sa pratique de manière autonome

Pour garantir un professionnalisme de la branche, l'Association Suisse Romande de Zoothérapie propose des formations complètes basées sur les critères des formations certifiantes postgrades universitaires (critères retenus autant pour la forme, le contenu, les méthodes pédagogiques et les critères d'évaluations)

Programme de la formation

Le programme comprend 10 jours de cours théoriques d'un samedi par mois de 9h à 17h.

1	Introduction à la médiation animale	Laetitia Morard	06.09.25
2	Psychopathologie	Assya Todorov	10.10.25
3	La zoothérapie et l'enfant	Assya Todorov	15.11.25
4	<ul style="list-style-type: none"> - Risques infectieux (Zoonoses) - Risques non infectieux (allergie, trouble du comportement) - Bien-être et santé animale 	Ariane Maillard	06.12.25
5	<ul style="list-style-type: none"> - Le lapin, cet inconnu (origine, besoins, comportement) - Le lapin en zoothérapie, un assistant polyvalent - Les autres petits animaux en zoothérapie, principes éthiques pour un choix responsable 	Elena Grisafi Favre	17.01.26
6	Le chien en thérapie, théorie	Blondine Monnard	07.02.26
7	Psychomotricité à la ferme	Karinne Baligand Lecomte	14.03.26
8	La zoothérapie avec les personnes âgées	Marie Van Thuyne-Chollet	25.04.26
9	Le chien de thérapie, pratique	Blondine Monnard et Stephan Gay-Balmaz	16.05.26
10	Equidés en thérapie (chevaux, poneys, ânes, ...)	Assya Todorov	06.06.26

Le comité de l'ASRZ n'est pas responsable du désistement d'un intervenant. Dans ce cas un autre cours sera proposé en remplacement.

Les cours ont lieu de 9h à 17h avec une pause de midi à définir avec chaque intervenant.

Café et croissants offerts

Intervenants :

Mme Karinne Baligand Lecomte	Thérapeute en psychomotricité auprès d'enfants de 0 à 4 ans, diplômée de l'Université de Genève en 1995. Zoothérapeute en libéral à la ferme de Mamité depuis 2018. Est en collaboration avec l'association Resiliam. A été déléguée de la fondation Terre des Hommes à Lausanne en 1998. A été responsable de projet, chef de mission, éducatrice.
M. Stephan Gay-Balmaz	Animateur avec ses chiens en EMS et PAM-Genève depuis 2007. Intervenant en zoothérapie ASZ. Création du Jardin des Merveilles en 2005 (Lieu de rencontre homme animal, pension pour lapins et rongeurs). Création de retraite pour lapin et rongeurs en 2020. Membre ASRZ
Mme Elena Grisafi-Favre	Doctorat en langues et littératures. Diplômée en soins animalier (IFSA), Thérapie et Activité Assistées par les Animaux auprès des Personnes en Difficulté (IZI) et Thérapie ayurvédique (Ecole d'Ayurveda VD). Intervenant en zoothérapie de 2009 à 2017. Création de La Colline aux Lapins en 2011. Formatrice ASRZ, Ther'animal et Médianimal depuis 2012.
Dre Arianne Maillard Verhagen	Médecin vétérinaire comportementaliste, diplômée de la Faculté Vétérinaire de Berne en 2004 et en Médecine Comportementale en 2012. Experte et formatrice auprès de l'association de Prévention des Accidents par Morsure de chien (PAM-Genève) depuis 2012. Création de son cabinet "Veto-Psy" en 2017. Formatrice ASZ et Ther'animal.
Mme Blondine Monnard	Monitrice en éducation canine professionnel (Brevet fédéral MEC et plusieurs up-grade), agréée par le Service de la Consommation et des Affaires Vétérinaires de Genève (SCAV) depuis 2009. Spécialisée dans le comportement canin avec une expérience sur le terrain de plus de 40 ans. Participation à de nombreux concours et secrétaire de ring.
Mme Laetitia Morard	Secrétaire technique et assistante de direction. Licence Information et Communication. Diplôme d'Instructeur Canin (DIC). Auxiliaire en médiation animale ASZ. Médiation animale dans "La Ferme d'Heylips" 2016-2019. Conseils aux particuliers lors du Salon Animalia, La Roche-sur-Foron et Thonon-les-Bains (2008-2016). Formatrice ASRZ depuis 2019. Membre ASDZ
Dre Assya Todorov	Médecin spécialiste en psychiatre - psychothérapie FMH. Zoothérapeute ASZ, Thérapeute avec le cheval (ASTAC), Hypnothérapeute Hypsos et IrHys. Travaille en cabinet indépendant à Genève. Formatrice ASRZ et Ther'animal. Membre ASRZ.
Mme Marie Van Thuyne-Chollet	Infirmière, diplômée en 2018, travaille dans un Centre d'Accueil Temporaire pour séniors (CAT). Formation Equimotricité (c), Chevalliance et zoothérapie. Accueil des enfants pour des séances individuelles dans son centre Equitao, créé en 2020, et visite en EMS, institutions, écoles, ... avec ses poneys. Membre ASRZ.



Stages pratiques

Les stages vous permettent de découvrir la pratique de la zoothérapie, de vivre des expériences auprès de professionnels confirmés, de participer activement ou de simplement observer des situations dans des structures différentes avec divers animaux.

C'est une expérience sur le terrain riche en apprentissages et en développement personnel.

Vous devez effectuer 40 heures (de 60 minutes) de stage dans minimum 3 établissements différents.

Vous êtes libres de choisir les stages qui vous conviennent le mieux dans la liste qui vous sera remise en début de formation.

Les maîtres de stage sont des professionnels en zoothérapie compétents et membres de l'Association Suisse Romande de Zoothérapie.

Les stages doivent être effectués entre le 1er janvier 2026 et le 15 janvier 2027.

Titre obtenu

Les participants qui ont suivi régulièrement les enseignements et ont satisfait à l'ensemble des exigences du programme, obtiennent un **Certificat d'aptitude à la pratique de la médiation animale.**

Conditions d'obtentions

-  Présence attestée à au moins 80 % des cours théoriques
-  Validation de l'enseignement par un examen écrit en fin de formation théorique
-  Validation du mémoire de fin d'études (minimum 15 pages)
-  Soutenance des mémoires
-  Validation des 40 heures de stages pratiques

Les détails vous seront communiqués lors du premier cours



Remarque importante

La zoothérapie est un complément d'une formation de base pratiquée par des professionnels de la santé ou socio-éducatif afin d'intégrer dans les soins un animal, intermédiaire entre le professionnel et la personne bénéficiaire.

Elle est pratiquée dans le but d'atteindre un objectif thérapeutique, pour des personnes de tout âge, pouvant souffrir de problèmes de santé physique, mentale ou sociale.

Toute personne intéressée et motivée à pratiquer la zoothérapie, et donc à se former, peut envoyer sa candidature, cependant nous tenons à préciser que cette formation s'adresse en priorité aux personnes ayant une certification professionnelle de base dans le domaine de la santé, pédagogique, social ou apparenté, tels que psychologue, psychiatre, logopédiste, ergothérapeute, psychomotricien, infirmier, enseignant et éducateur spécialisé, etc.

Inscription à la formation

- 🐾 Formulaire d'inscription complété, daté, signé
- 🐾 Lettre de motivation (de préférence manuscrite)
- 🐾 Curriculum Vitae
- 🐾 Copie des diplômes obtenus

Délai d'inscription : **31 mai**

Les inscriptions sont prise en compte par ordre d'arrivée.

Les candidats seront informés d'ici le 30 juin de la suite donnée à leur candidature.

Si le nombre d'inscriptions retenues est insuffisant, le comité de l'ASRZ peut reporter la formation à une date ultérieure.



Conditions financières

Un bulletin de versement sera envoyé avec la confirmation d'inscription.

Les frais de formation de Sfr. 4'000.- (finance d'inscription incluse) doivent être payés au plus tard le 15 août 2025.

En cas de non paiement dans les délais, l'ASRZ se laisse le droit d'accepter un autre participant.

Le paiement des frais de formation valide l'inscription définitive au programme.

Tout désistement avant le début de la formation doit être annoncé par écrit. Dans ce cas, le montant de CHF 500.- n'est pas remboursé.

L'abandon ou le désistement en cours de formation, l'exclusion de la formation ou l'échec définitif, n'implique pas de remboursement.

Lieu des cours

Les cours théoriques ont lieu à l'**Ecole La Voie Lactée**
Rue des Arpenteurs 7 - 1217 Meyrin

Le cours pratique sur l'éducation du chien de thérapie : lieu à définir

Les stages pratiques ont lieu chez les professionnels pratiquant la zoothérapie en Suisse romande, dont la liste est donnée aux participants en début de formation.

Renseignements : formation@asrz.ch